Saint-Julien-du-Serre

Patrimoine

Lieux de culte et tourisme

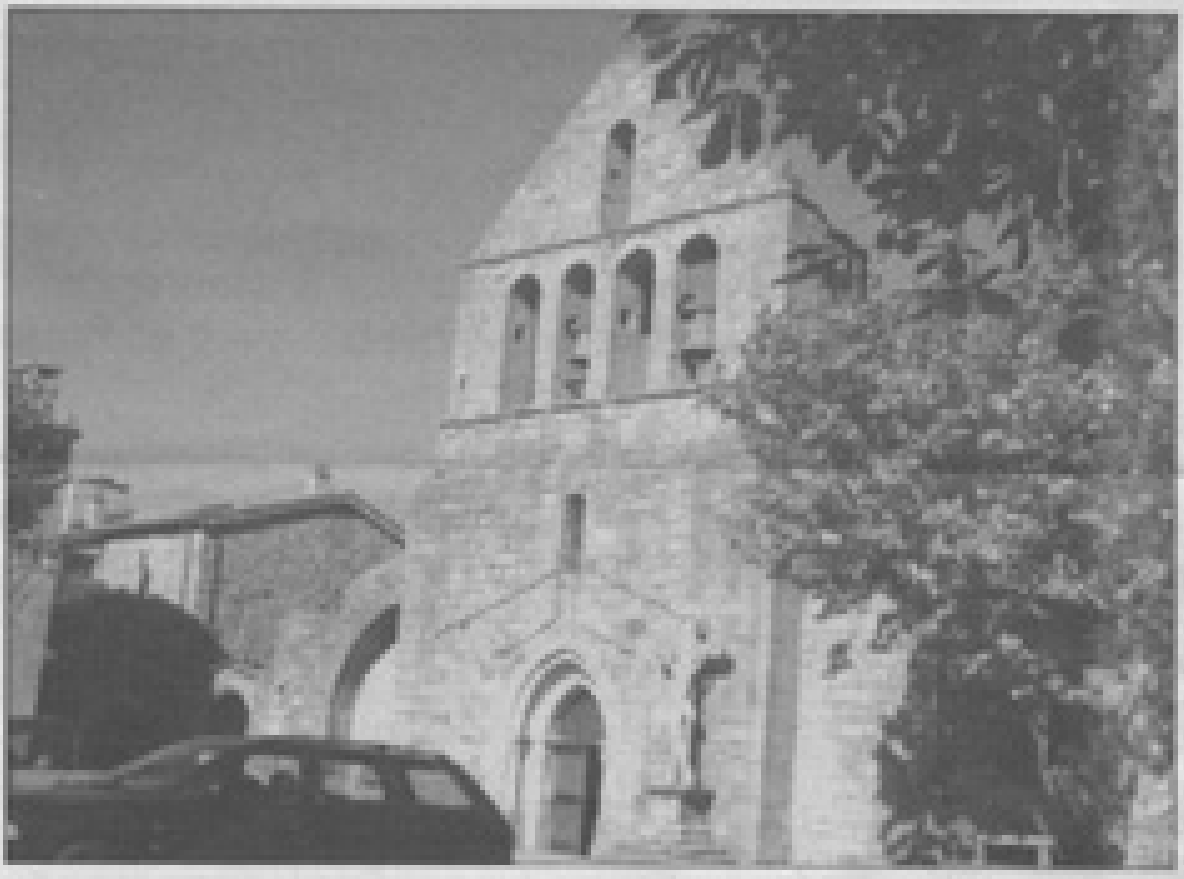

L'église d'Ailhon (monument classé)

Le tourisme étant l'un des vecteurs importants de l'économie, aucune initiative visant à le renforcer ne saurait être négligée. Surtout quand elle s'inscrit dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Fortes de cette idée, dix communes et associations de sauvegarde de lieux cultuels se sont regroupées pour promouvoir l'édifice religieux caractéristique présent sur leur territoire. Soutenues par le Syndicat Intercommunal du Thermalisme et de l'Environnement (SITHERE) dans le cadre du Pôle d'Économie du Patrimoine (PEP), ces actions conjuguées ont déjà donné lieu à des interventions à l'église de Saint-Julien-du-Serre, Ailhon, Vinezac, Chassiers, Balazuc, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ardèche, Ruoms, ont fait le point de leur première année de travail en commun. Les 5 000 plaquettes éditées pour mieux faire connaître leur monument remarquable ont été épuisées en quelques mois. 2008 donnera donc lieu à une parution plus importante en nombre et élargie en direction du public étranger (édition en plusieurs langues). Parallèlement, se définit un circuit, intitulé : La route des églises de la vallée de l'Ardèche, invitant le visiteur à découvrir les autres sites présents dans le proche environnement.

Montpezat, Pont-de-Labeaume, Saint-Julien-du-Serre, Ailhon, Vinezac, Chassiers, Balazuc, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ardèche, Ruoms, ont fait le point de leur première année de travail en commun. Les 5 000 plaquettes éditées pour mieux faire connaître leur monument remarquable ont été épuisées en quelques mois. 2008 donnera donc lieu à une parution plus importante en nombre et élargie en direction du public étranger (édition en plusieurs langues). Parallèlement, se définit un circuit, intitulé : La route des églises de la vallée de l'Ardèche, invitant le visiteur à découvrir les autres sites présents dans le proche environnement.